



202209- 01

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20220923-202209_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 23 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : Julie MALÉGOL à Pascal PRIGENT, Gaëlle LE CANT à Sylvain RANNOU, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Emmanuelle DAVAÏ à Catherine DENIS

Absents : Eva BONJOUR, Sébastien LE MORVAN

Date de convocation : 16 Septembre 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Remplacement d'une lampe résidence du centre

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2021, le hublot d'un candélabre situé résidence du centre avait été retiré suite à un dysfonctionnement de l'éclairage.

L'entreprise CITEOS est intervenue et a proposé un devis de réparation à hauteur de 1 750 € H.T (2 100 € T.T.C).

Le Conseil Municipal :

Vu le devis présenté par l'entreprise CITEOS pour la réparation du candélabre situé Résidence du Centre d'un montant de 1750 € H.T

Considérant qu'il y a lieu de réparer le candélabre défectueux

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise CITEOS d'un montant de 1 750 € H.T (2 100 € T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

